



VILLE DE BOULOIRE

Département de la Sarthe – Arrondissement de Mamers
Canton de Bouloire

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2011

CONVOCATION DU 30 MAI 2011

La séance est ouverte à 20 H 30 sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOUCHÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17 + 2 procurations

PRESENTS :

Maire : M. Jean-Marie BOUCHÉ

Adjoints : M. Eric TROCHON
M. Yves HERRAULT

Conseillers : M. Christian MONCHÂTRE
Mme Anne-Marie DELOUBES
Mme Jocelyne ASSE-ROTTIER
Mme Gaëlle COTTEREAU

Mme Sylvie ESNAULT

Mme Josiane ROTTIER

M. Juan SALIDO
M. Gérard AMESLON
Mme Nicole HALLIER
M. Anthony HERRAULT

M. Michel CHOLIÈRE
M. Jany ROLLE
Mme Marinette CHÉRON
M. Laurent JOUANNEAU

ABSENTS EXCUSES :

M. Albert CHARLOT
Mme Maryse ROUSSET

donne procuration à
donne procuration à

Mme Sylvie ESNAULT
M. Laurent JOUANNEAU

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 20 H 30.

Est élue secrétaire de séance : M. Christian MONCHÂTRE

Monsieur le Maire sollicite les éventuelles observations qui pourraient être formulées sur la rédaction du compte rendu de la séance précédente.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du 18 avril 2011 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent aborder des points non inscrits à l'ordre du jour.

Les questions suivantes sont inscrites par :

- Mme ASSE-ROTTIER : formations.

1 - INFORMATION SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE, SUR LES PROJETS, TRAVAUX ET REALISATIONS EN COURS

Cour Epidaure : Rénovation WC Publics et Aménagement dans le préau d'une Salle à Manger-Salle de Réunions

La réalisation de cette opération a connu un nouveau retard car l'ouverture des plis faite le 11 Mai nous a contraints à déclarer trois lots infructueux et à relancer la consultation. Ses résultats sont à l'ordre du jour de la présente réunion.

Les travaux sont prévus commencer en Septembre.

Comme nous ne voulons pas retarder l'opération de réaménagement des secteurs des rues Saint-Julien et de la Grosse Pierre, il nous faudra trouver une solution provisoire pour la salle à manger du Centre Epidaure.

Aménagement secteur Rues Grosse Pierre et Saint-Julien

Nous avons prévu de lancer la consultation pour la réalisation de cette opération à la mi-Juin avec réponses des entreprises attendues au plus tard à la mi-Juillet, ce qui permettrait au Conseil Municipal de se prononcer sur les entreprises retenues lors de sa réunion du 5 Septembre.

Les travaux pourraient donc commencer fin Septembre

Le SIAEP doit auparavant procéder au remplacement de la canalisation AEP cette semaine.

Aménagements complémentaires Place du Château

La livraison des bacs et la pose des garde-corps ont été réalisés les 20 et 23 Mai.

Nous avons aussi demandé à l'entreprise Colas de mettre en place une ligne de demi-pavés à titre de protection de la partie inférieure de la façade de la maison de Mme Creux.

L'entreprise Colas doit encore installer les 4 potelets du passage piétons et les bandes pour une meilleure perception des emplacements de stationnement.

Suite à une question de Mme ASSE-ROTTIER sur l'aspect de ces bandes, le Maire répond qu'il s'agit de bandes discrètes en résine de couleur neutre, qui vont être ajoutées entre les clous actuels afin de mieux matérialiser les limites des emplacements.

Des plantations ont été installées dans les bacs pour la période de l'été en attendant la plantation d'arbustes durables (Erables du Japon) qui interviendra à l'Automne.

Nous avons pris la décision de commander deux bacs supplémentaires pour réduire les possibilités d'accès à la place.

Nous avons deux autres problèmes toujours non réglés

-Lors de la remise en eau du bassin, nous avons constaté une fuite importante au niveau du système de circulation de l'eau. L'opération d'étanchéité du puisard réalisée par Colas n'a pour le moment pas réglé le problème. Le bassin est donc toujours vide.

-Le grand arbre planté à proximité du bassin a fait l'objet d'une expertise le 26 Mai.

Il en ressort qu'un tronc est mort (sans doute du fait d'une taille non réalisée dès sa plantation contrairement aux consignes données à la SEPTP) et risque d'entraîner la mort du second.

Il est donc très vraisemblable qu'il devra être remplacé à l'Automne.

Nous avons toujours quelques difficultés pour la gestion du marché du samedi matin, surtout pour les occupants occasionnels qui ont tendance à s'implanter là où cela les arrange. Un arrêté a été pris pour interdire toute implantation devant l'entrée de l'église et devant les nouveaux garde-corps mis en place dans la partie inférieure de la place. L'emplacement qui leur est dédié se situe le long du mur de l'église. Faut-il encore que l'interdiction de stationnement du samedi matin soit respectée.

Prairie

Nous avons lancé l'opération d'installation d'une structure de grimpe par les Ets KOMPAN. Dans un premier temps, le terrassement préparatoire et la mise en place des plots béton vont être réalisés.

Pour faire suite aussi aux demandes exprimées par les familles, nous allons aussi procéder à l'Automne à une plantation d'arbres pour protéger l'aire de jeux (ou en tout cas une partie de cette aire) des ardeurs du soleil.

Nous avons par ailleurs lancé une consultation pour la création d'un terrain de boules dans la petite prairie située à proximité des anciens Ets Joussaud.

Compte-tenu du développement des activités dans la prairie, il apparaît de plus en plus nécessaire de mettre à disposition un poste WC. La construction de toilettes en dur représenterait à court terme un budget trop important. Nous étudions actuellement plusieurs solutions possibles : cellule sanitaire préfabriquée, toilettes de type toilettes de chantier etc.

Travaux en cours et à venir

-Travaux d'assainissement de la rue du Jeu de Paume : le chantier, réalisé par la société BRULE, doit commencer ce début de semaine.

Il implique l'abattage du grand peuplier situé à l'entrée du parking de la Salle Polyvalente.

-Les feux tricolores ont été remis en service.

Pour faire suite à un certain nombre de questions posées, ils ne fonctionnent plus en clignotant la nuit. Les feux sont en vert permanent pour le trafic de la Rue Nationale. Ils passent au rouge seulement si l'arrivée d'un véhicule est détectée sur les deux rues adjacentes.

-Pour faciliter les livraisons à la cantine, nous envisageons rue Montreuil la réfection d'une partie du trottoir de façon à aménager un « bateau ».

Cette intervention peut être réalisée par la Sté Colas lors de la réalisation du programme de travaux de voirie qui lui a été affecté et ce pour un montant de 668,50€ HT.

Dans cette même rue, et pour tenir compte des doléances des parents qui se plaignent des stationnements intempestifs sur les trottoirs d'autres parents lorsqu'ils viennent chercher leurs enfants à l'école, nous allons étudier la mise en place une ligne de potelets au niveau du parking de l'école maternelle et jusqu'au centre social.

-La consommation d'eau anormalement élevée des toilettes de l'école maternelle provenait d'une fuite de la fontaine. Ce modèle ne se fabriquant plus et les pièces de rechange faisant défaut, nous avons dû faire l'achat d'une nouvelle fontaine au prix de 1.782€ TTC.

Elle sera installée par les agents communaux début Juillet.

-Portail intermédiaire cour de l'école René Cassin 2 : nous avons repris ce projet sur lequel nous avons travaillé en 2010 et retenu la solution proposée par l'entreprise de Mr Demas pour un montant de 3.110,20€ TTC. Nous lui avons demandé de mettre en place ce portail pour la rentrée.

-Pour éviter des incidents l'été dans la tribune du terrain de sports, nous en fermons l'accès depuis deux ans avec un système provisoire. Nous avons décidé de mettre en place une solution plus durable avec installation de 2 portillons commandés à l'entreprise HetH pour un montant de 856,89€ TTC.

-Rampe sortie Médiathèque sur Cour Epidaure. Nous avons lancé une consultation pour la réfection du revêtement de cette rampe qui est très dégradé.

-Nous allons procéder prochainement à la pose de barrières et potelets amovibles pour empêcher le stationnement de véhicules sur le trottoir de l'immeuble Guillard. Par la même occasion, une barrière sera mise en place pour sécuriser la sortie de la boulangerie de Mr et Mme Chaman.

Divers

-Centre d'Entraînement Hippique : la réunion organisée à la Préfecture avec toutes les parties au dossier n'a pas permis de régler le problème de délivrance du Permis de construire. La question de l'implantation des deux maisons, celle du propriétaire et celle du gardien, situées aux deux extrémités de la propriété était pratiquement réglée par le dépôt de deux Permis de construire – l'un pour l'activité Elevage, l'autre pour l'activité Entraînement- correspondant à deux activités exercées par deux entités juridiques distinctes, quand l'un des participants a soulevé un nouveau problème, celui des studios prévus pour les apprentis dans le bâtiment du Centre, qui constituait à son sens un nouveau lieu d'habitation.

Mr Abrivard a logiquement fait valoir qu'il devait loger les apprentis sur place d'autant que le retour des courses se fait souvent dans la nuit. Mais les positions de l'Administration et de la Chambre d'Agriculture avaient découragé Mr et Mme Abrivard qui, quelques jours après, nous ont informés de leur intention de ne pas donner suite au projet, ne se sentant vraiment pas « bien accueillis » dans le Département.

Les fils ont pu être néanmoins renoués et une nouvelle réunion va se tenir à la Préfecture pour rechercher une solution, sachant que cette implantation est importante pour la commune en termes d'emploi, d'incidences économiques et d'image.

-Cour du Croissant : nous rencontrons de grosses difficultés avec le fonctionnement des différents réseaux : EP, eaux usées etc. Ces réseaux sont le résultat de nombreuses modifications et ajouts qui ont dû être opérés au cours des années pour le compte des restaurants, des maisons particulières, de la Salle des Hirondelles et il est déjà difficile de reconstituer l'existant. Il est vraisemblable que la seule solution envisageable et sérieuse est de reprendre l'ensemble de ces réseaux.

-Zone Naturelle Humide : nous avons commencé à travailler avec le cabinet Ecce Terra sur ce dossier et il est prévu de faire le 15 Juin un point complet sur place des opérations à effectuer.

-Fête de la Musique : elle sera cette année organisée par la MJC le samedi 18 Juin dans la Cour d'Epidaure avec notamment les participations prévues de la chorale « Schakapatz » et le groupe de rock festif « Fuego Negro ».

-Nous achevons la préparation de la prochaine « Lettre de la Municipalité » qui sera diffusée la semaine du 20 Juin. Elle sera axée sur les comptes 2010 et le budget 2011.

-Chemin des Bougeries : ce chemin nous cause des soucis récurrents du fait de sa forte pente et de la localisation en surplomb par rapport au chemin de parcelles agricoles. Nous étudions actuellement des solutions pour régler ce problème, à commencer sans doute par le rétablissement de fossés.

2 - DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

2.1 TRAVAUX BATIMENTS ET VOIRIE

01 - DIAGNOSTIC DU PRESBYTERE

Après réception du rapport d'expertise suite aux problèmes de planchers rencontrés au rez-de-chaussée du presbytère et rencontre avec le Vicaire Général et M. LEROY, expert auteur du rapport, le Maire propose au Conseil Municipal de lancer une consultation auprès de cabinets d'architecture ou de maîtrise d'œuvre pour une mission visant à établir un diagnostic de l'état général du bâtiment et un coût estimatif de sa remise en état, l'objectif étant d'apporter une aide à la décision sur le devenir de ce bâtiment.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour :

- émet un avis favorable au lancement d'une consultation telle que définie ci-dessus,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents correspondants à cette décision et notamment le marché à conclure avec le cabinet retenu.

02 - COUR EPIDAURE – SALLE A MANGER ET TOILETTES PUBLIQUES – TRAVAUX – CHOIX DES ENTREPRISES

Suite à la consultation lancée pour la réalisation des travaux relatifs à la création de la salle à manger et des toilettes publiques dans la Cour Epidaure, le Maire indique au Conseil Municipal que la Commission d'ouverture des plis s'est réunie à deux reprises, une première fois le mercredi 11 mai, à l'issue de laquelle trois lots (lots n° 01, 06 et 07) ont été déclarés infructueux, une seconde fois le mercredi 1^{er} juin.

Le Maire informe l'assemblée que les offres sont en cours de vérifications techniques par le cabinet AVENIR 24, maître d'œuvre pour cette opération. Il propose, sous réserve des résultats de ces vérifications, de suivre le choix de la Commission qui a retenu les entreprises suivantes :

Lots	Désignation	Nom de l'entreprise	Offres € HT
01	Démolition Gros œuvre VRD Carrelage Faience	RICHARD BTP	32 528,60
02	Menuiseries extérieures	MMB GEFFRAY	15 388,23
03	Menuiseries intérieures	H et H	6 967,00
04	Plâtrerie Faux plafonds	SMATP	6 584,03
05	Peinture	MDP GOMBOURG	2 225,00
06	Plomberie Chauffage Ventilation	MORANCAIS	14 796,59
07	Electricité	YVON	7 484,48
	TOTAL		85 973,93

Mme Asse-Rottier indique que, dans le prolongement logique des positions qu'elle a prises antérieurement dans ce dossier, elle votera contre, estimant qu'il aurait été préférable de réaliser une nouvelle école de musique. Elle indique aussi qu'à son avis il n'y a pas besoin à cet endroit de places de parking supplémentaires.

Le Maire répond qu'il est surpris de cette dernière remarque qui a trait à l'aménagement de la rue de la Grosse Pierre. Il entend en effet régulièrement les commerçants mais aussi les habitants se plaindre du manque de places de parking dans le centre bourg et cet aménagement permettra de résoudre en partie ce manque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 18 voix pour et 1 voix contre (Mme ASSE-ROTTIER),

- approuve le choix de la Commission d'ouverture des plis pour les entreprises chargées des travaux de création de la salle à manger et des toilettes publiques dans la Cour Epidaure,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à cette décision et notamment les marchés à intervenir.

2.2 AUTRES ENGAGEMENTS BUDGETAIRES

03 - PRAIRIE DES FESTIVITES : ACQUISITION D'UNE STRUCTURE DE CORDES ET CREATION D'UNE PLATE-FORME

Afin de compléter l'offre de jeux destinés aux enfants dans l'aire aménagée dans la Prairie des Festivités, le Maire propose aux membres présents de procéder à l'acquisition d'une structure de cordes auprès de la société KOMPAN, fournisseur des premiers jeux installés il y a deux ans, pour un montant de 21 186 € HT. Ce devis inclut le montage et l'installation de la structure.

Il ajoute que l'installation de ce jeu nécessite la création d'une plate-forme de 12 ml de côté, soit 144 m², délimitée par des lisses en bois sur le pourtour, et précise que des devis sont en cours d'étude pour ces travaux et notamment pour le choix du matériau de remplissage (gravier ou copeaux).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- décide de retenir le devis de la société KOMPAN pour l'acquisition d'une structure de cordes, pour un montant de 21 186 € HT,
- autorise le Maire à signer les documents correspondants à cette délibération.

04 - ACQUISITION D'UN BROEUR DE VEGETAUX

Afin de doter le Service Technique d'un broyeur de végétaux, une consultation a été lancée et le comparatif des offres reçues a été adressé à chaque conseiller municipal par courrier du 29 avril dernier.

Le Maire propose de faire l'acquisition du modèle CARAVAGGI auprès des établissements JOLIVET, pour un montant de 9 993 € HT, soit 11 951,63 € TTC. Il ajoute que cette société est la seule à avoir fait une démonstration de l'appareil à Bouloire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- décide de faire l'acquisition d'un broyeur de végétaux auprès des établissements JOLIVET, pour un montant de 9 993 € HT,
- autorise le Maire à signer les documents correspondants à cette délibération.

Suite à une demande de M. AMESLON, le Maire indique qu'une démonstration pourra être organisée pour les élus intéressés, quand le broyeur aura été livré au Service Technique.

05 - ACQUISITION D'UN TRACTEUR NEUF

M. TROCHON informe les membres présents que le tracteur du Service Technique ne répond plus aux besoins du service en raison de son ancienneté et qu'il est nécessaire de procéder à son remplacement.

L'achat prévu comprendrait un tracteur, équipé d'un chargeur frontal muni d'un godet multiservices, d'une débroussailluse d'accotements et d'un transpalette.

Il présente les résultats de la consultation lancée en avril et invite le Conseil à retenir l'offre des établissements BERNY qui propose un tracteur KUBOTA pour un montant total avec les équipements de 50 523,23 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- décide de retenir l'offre des établissements BERNY pour l'acquisition d'un tracteur neuf équipé, pour un montant de 42 243,50 € HT,
- autorise le Maire à signer les documents correspondants à cette délibération.

06 - VENTE DE L'ANCIEN TRACTEUR

Le tracteur actuel n'ayant plus d'utilité, le Maire propose au Conseil Municipal de le vendre.

Il s'agit d'un Tracteur Massey-Ferguson 1588S, d'une puissance de 58CV, mis en circulation en Février 1972. Les pneus sont en bon état. Il est équipé d'une pompe hydraulique et sera vendu avec un chargeur 174 Massey Ferguson à déclenchement manuel.

Le Maire propose que l'avis de vente soit publié par annonce sur différents supports, invitant les personnes intéressées à faire une offre, avant le vendredi 8 Juillet 17h, étant précisé que l'offre ne devra pas être inférieure à 2 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- donne son accord pour la vente du tracteur Massey-Ferguson 1588S, aux conditions indiquées ci-dessus,
- autorise le Maire à signer les documents correspondants à cette délibération.

07 - ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE

Le Service Administratif rencontrant de plus en plus souvent des difficultés au niveau du matériel informatique en place (manque de puissance, problème de sauvegarde, difficulté à accéder à internet), le Maire propose de procéder au remplacement du serveur et de 4 postes informatiques.

Il ajoute qu'il est également nécessaire d'assurer le remplacement d'un poste informatique à la Médiathèque, destiné au public pour la consultation sur internet.

Suite à la consultation lancée, trois offres sont parvenues en Mairie pour du matériel comparable :

- CONTY : 10 342 € HT
- OCEANET : 8 962 € HT
- DELTA INFORMATIQUE : 9 872,03 € HT

Pour la maintenance du matériel, les propositions sont les suivantes pour 3 ans :

- CONTY : 3 487 € HT
- OCEANET : 1 350 € HT
- DELTA INFORMATIQUE : 2 400 € HT

Le Maire invite les membres présents à retenir la société OCEANET pour un montant HT de 8 962 € pour l'ensemble des acquisitions. Le contrat de maintenance du matériel correspondant s'élève à 450 € HT par un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- décide de retenir l'offre de la société OCEANET telle que présentée ci-dessus pour l'acquisition et la maintenance du matériel informatique pour la Mairie et la Médiathèque,
- autorise le Maire à signer les documents correspondants à cette délibération.

08 - FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du programme des festivités prévues pour la fête nationale 2011 et du changement d'orientation du feu d'artifice, qui sera tiré en direction de la façade arrière du château.

Il présente la proposition de la société PYRO CONCEPT sur la mise en œuvre du feu d'artifice prévu le soir du jeudi 14 juillet. La prestation comprend la fourniture et la livraison de l'artifice, la fourniture des moyens techniques d'installation et de mise en œuvre, la prestation de tir et la sonorisation, pour un montant de 4 841,14 € HT, soit 5 790 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- accepte le devis de la société PYRO CONCEPT, pour le tir du feu d'artifice le 14 juillet prochain, pour un montant de 4 841,14 € HT,
- autorise le Maire à signer les documents correspondants.

➤ BAIL DE L'ANCIEN RESTAURANT « LA BERGERIE »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison d'une nouvelle demande de Mme DUFANT, ce point ne sera pas traité lors de la présente séance.

Il rappelle néanmoins l'historique de ce dossier depuis la reprise par la société AIPE du bail auparavant conclu avec la société VALADJU et précise que suite à la persistance de loyers impayés de la part de la SARL AIPE pour cet ancien restaurant qui reste par ailleurs fermé depuis sa reprise, il a organisé une réunion avec Mme Dufant et son notaire, Maître Mouchel, pour essayer de trouver une solution à une situation qui s'enlise de mois en mois.

En conclusion de cette réunion, il est apparu qu'un accord pourrait être conclu sur les bases suivantes :

1-La Société AIPE (Mme Dufant) choisirait de concentrer ses efforts sur l'exploitation du restaurant « Pizz'Amis » et, une fois le Sporting de Connerré vendu, de la Salle des Hirondelles, renoncerait au bail commercial afférent à l'ancien établissement « La Bergerie » et en ferait restitution à la commune sans aucune indemnité.

2-En contrepartie, la commune

a-s'engagerait à ne pas céder le bail pour une autre activité de restauration.

b-ferait abandon de la moitié de la dette de loyer qui atteint actuellement un montant de 2.927,08€.

Le Maire ajoute que, dans ce contexte, il a été très surpris de recevoir le matin même de la réunion un courrier de Mme Dufant qui, loin de se prononcer sur les termes de cet éventuel accord, revenait sur d'autres questions telles que le loyer de la pizzeria, des factures qu'elle aurait engagées pour les réseaux d'évacuation des eaux usées, une demande de remboursement de facture d'eau trop élevée etc

Il a indiqué qu'il était hors de question pour lui de se retrouver face à une nouvelle affaire « Périer » et de laisser la dette de loyers continuer à s'aggraver alors que le commerce reste toujours fermé. Dans ces conditions, il n'envisage plus d'autre solution que celle de lancer une procédure de résiliation du bail pour loyers impayés.

09 - LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

La salle polyvalente est parfois louée à des utilisateurs, notamment des sociétés du secteur tertiaire, qui ne souhaitent pas assurer le ménage après leur manifestation. Aussi, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur les deux points suivants :

*** MODIFICATION DU REGLEMENT**

Il est proposé d'ajouter au règlement un article 4 au paragraphe III (Restitution de la salle) rédigé comme suit :

« Au cas où les utilisateurs de la salle polyvalente ne souhaitent pas assurer le ménage après leur manifestation, il leur sera appliqué un forfait ménage, dont le paiement se fera auprès de la Perception après réception du titre de recettes correspondant. Le montant de ce forfait sera fixé annuellement par délibération du Conseil Municipal.

Ce forfait comprendra le ménage de la salle, du hall d'entrée, de la cuisine et des sanitaires. Il ne comprendra pas le nettoyage de la vaisselle qui devra être fait par les utilisateurs. Si ceux-ci veulent se décharger de ce nettoyage, ils devront louer la vaisselle auprès d'un prestataire extérieur. »

*** TARIF DU FORFAIT MENAGE**

Considérant le nombre d'heures de ménage nécessaires au personnel communal pour remettre la salle polyvalente en bon état de propreté, le Maire propose de fixer le montant du forfait ménage à 80 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- approuve la modification du règlement telle qu'indiquée ci-dessus,
- fixe à 80 € le tarif ménage à charge des locataires qui ne souhaitent pas faire le ménage après une manifestation,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants à cette délibération.

10 - ECOLE DE MUSIQUE – TARIFS DES ENTREES AU CONCERT DU 24 JUIN

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la chorale des enfants de l'Ecole de Musique organise son concert de fin d'année le vendredi 24 juin prochain dans la salle polyvalente. Il l'invite à fixer les tarifs des entrées, pour les montants proposés suivants :

- Tarif adulte : 4 €
- Tarif enfant (moins de 14 ans) : 2 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- entérine les propositions présentées par le Maire pour les tarifs à appliquer aux entrées du concert de l'école de musique,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette délibération.

11 - MEDIATHEQUE - FESTIVAL MOTS D'HIVER 2011 – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Médiathèque souhaite participer à l'opération "Mots d'Hiver" organisée par la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de la Sarthe en accueillant un spectacle tout public 'Les Petits Cailloux' présentée par la conteuse Annabelle Sergent, les samedi 15 octobre et vendredi 21 octobre 2011.

Il précise que cette collaboration doit être concrétisée par une convention à conclure avec les Foyers Ruraux et que la participation financière de la Commune s'élève à 2 600 € pour les deux prestations. Le Conseil Général de la Sarthe, dans le cadre des opérations liées à la lecture, subventionne ces animations à hauteur de 40%, sous réserve d'une délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité par 19 voix pour :

- * Accepte la convention présentée à conclure avec la F.D.F.R. 72,
- * Sollicite du Conseil Général de la Sarthe une subvention de 40% des frais engagés pour le financement de cette opération,
- * Autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tous documents relatifs à cette décision.

2.3 PERSONNEL COMMUNAL

12 - RATIOS « PROMUS – PROMOUVABLES » POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Le Maire rappelle à l'assemblée les règles concernant l'avancement des fonctionnaires territoriaux et précise que pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé « ratio promus – promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire. Il peut varier entre 0 et 100 %.

Jusqu'à présent, le Conseil Municipal délibérait pour chaque ratio d'avancement de grade. Pour alléger la procédure, le Maire propose de fixer ce taux à 100% pour tous les avancements au grade supérieur pour l'ensemble des cadres d'emplois. Il précise que lors de sa séance du 12 avril 2011 le Comité Technique Paritaire a donné un avis favorable à cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- décide de fixer à 100% le ratio pour l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur,
- dit que les crédits correspondants à ces avancements de grade seront prévus au budget communal,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette décision.

13 - AVANCEMENTS DE GRADE – CREATION DE DEUX POSTES

Monsieur le Maire fait part aux membres présents que deux agents communaux remplissent les conditions pour prétendre à un avancement de grade, aussi il propose à l'assemblée de créer les postes suivants au 1^{er} juillet 2011 :

- Adjoint Technique de 1^{ère} classe : 1 poste à temps complet (service technique).
- Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe : 1 poste à temps complet (service technique).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité par 19 voix pour, le Conseil Municipal

- décide la création des postes suivants au service technique à compter du 1^{er} juillet 2011 :
 - Adjoint Technique de 1^{ère} classe : 1 poste à temps complet
 - Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe : 1 poste à temps complet
- modifie le tableau des effectifs communaux en ce sens,
- dit que les crédits correspondants à ces avancements de grade sont prévus au budget communal,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette décision.

14 - CREATION DE TROIS POSTES POUR BESOINS OCCASIONNELS

Suite à une observation du Centre de Gestion, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de créer deux postes pour besoins occasionnels en vue de procéder à des remplacements d'agents à la Mairie et à la Médiathèque pendant les périodes suivantes :

- Mairie : dans l'attente de l'arrivée par mutation de l'agent titulaire, création d'un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à temps complet, du 1^{er} avril au 1^{er} juin 2011,
- Médiathèque : pour un fonctionnement en doublon pendant quelques jours avant le départ en congé maternité de l'agent titulaire, création d'un poste d'Adjoint du Patrimoine de 2^{ème} classe à temps complet, du 18 au 27 mai 2011.

Par ailleurs, pour le concert du 24 juin prochain de l'Ecole Municipale de Musique, le Maire indique qu'il est nécessaire de créer un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique pour une durée de 13 h 30.

Après en avoir délibéré et par 19 voix pour, le Conseil Municipal :

- Décide de créer, pour besoins occasionnels, les trois postes présentés par le Maire,
- Précise que les salariés recrutés seront rémunérés au premier échelon du grade de recrutement,
- Charge le Maire de nommer le personnel qui sera affecté sur les postes créés,
- Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ces décisions.

2.4 POINTS DIVERS

15 - RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SUR POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que par délibérations du 7 avril 2008 et du 8 décembre 2008, le Conseil Municipal lui a délégué certains pouvoirs pour la durée du mandat municipal.

Conformément à la loi, il présente à l'assemblée les décisions qu'il a prises en ces domaines, à savoir :

- Marchés de travaux, de fournitures et de services, jusqu'à 4 000 € HT :
 - * Création portail intermédiaire dans la cour du groupe 2 par l'entreprise DEMAS, pour 2 600,50 € HT,
 - * Création de 2 portillons interdisant l'accès aux tribunes du stade par H et H, pour 716,46 € HT,
 - * Achat de vitrines extérieures pour la Mairie auprès d'ALTRAD DIFFUSION, pour 1 584 € HT,
 - * Achat d'une table avec bancs pour la cour du groupe 2 auprès d'ALTRAD DIFFUSION, pour 1 362,90 € HT,
 - * Protection du pied de mur de la propriété CREUX place du château, par COLAS, pour 780 € HT,
 - * Alimentation électrique du local vélo de la Poste, par BROSSIER, pour 570 € HT,
 - * Achat d'un escabeau pour le service technique auprès de LANGUILLE, pour 163,80 € HT,
 - * Achat de 2 micros avec pieds pour l'école de musique, auprès de MUSIC FRANCE, pour 406,27 € HT,
 - * Travaux de carottage et de marquage et pose de potelets place du Château par COLAS, pour 2 745 € HT.
- Avenants aux marchés de travaux, de fournitures et de services : Néant
- Contrats d'assurance et indemnités de sinistre : Néant
- Concessions dans le cimetière :
 - * Concession de 15 ans au columbarium à la famille MARTINEAU-PLANCON,
- Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € : Néant
- Droit de Prémption Urbain : Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas exercé ce droit à l'occasion des transactions suivantes :
 - * Vente par M. JANVIER à M. GRIGNON et Mme BOURDIN d'une propriété bâtie rue Saint Julien,
 - * Vente par les consorts CONUAU à M Mme COUPE d'une propriété bâtie au 87 rue Nationale,
 - * Vente par les consorts RENVAZE à M Mme DELOUBES d'une propriété non bâtie située aux Caves,
 - * Vente par SARTHE LOTISSEMENT à M. BOHU d'une propriété non bâtie sise 12, rue Robert Doisneau
 - * Vente par SARTHE LOTISSEMENT à M. COME d'une propriété non bâtie sise 5, rue Nicéphore Niepce,
 - * Vente par les consorts MATTE à M. MORIN d'une propriété bâtie au 28 rue du Collège.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

➤ GTP – PLAN DIRECTEUR SUR L'EVOLUTION DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à constituer un Groupe de Travail et de Propositions destiné à préparer un Plan Directeur sur l'évolution des équipements scolaires au cours des années à venir.

Il indique que les besoins à traiter sont notamment les suivants : extension de la cuisine et de la capacité de la cantine scolaire, besoins d'une nouvelle salle à l'école RC2, avenir de la classe SCAN en mauvais état de l'école RC2 (qui constitue aussi un obstacle actuellement au réaménagement de cet ensemble scolaire), réfection des cours d'écoles et extension de la cour de l'école RC1, nouveau parking pouvant entraîner modification des accès aux écoles de la rue Montreuil etc

Les conseillers suivants feront partie de ce groupe de travail :

M. BOUCHE Jean-Marie	M. TROCHON Eric
M. HERRAULT Yves	M. SALIDO Juan
M. HERRAULT Anthony	Mme COTTEREAU Gaëlle
M. ROLLE Jany	M. JOUANNEAU Laurent
M. AMESLON Gérard	Mme ESNAULT Sylvie

Après la mise en place de ce groupe de travail dans un premier temps, Monsieur le Maire précise que les directeurs d'école seront invités par la suite à participer aux réunions.

3 - QUESTIONS DIVERSES

*** Formations**

Mme ASSE-ROTTIER souhaite avoir connaissance du programme des formations qui peuvent être proposées aux élus.

Le Maire répond que les informations reçues en Mairie relatives aux formations des élus seront diffusées aux conseillers municipaux.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au lundi 4 juillet 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Jean-Marie BOUCHÉ

Christian MONCHÂTRE

Les Conseillers Municipaux